

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 17 février 2026 à 14h

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	8
Présents	4
Représentés	0
Absents	4

Le Syndicat de l'A.S.A Hydraulique de Saugon s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr ARINO Cédric

Mr SEYVET Daniel est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_1

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr SEYVET Daniel se fait présenter le Compte Financier Unique établi par l'ordonnateur et le comptable public.

Avant passage au vote, Mr ARINO Cédric, ordonnateur au cours de l'année 2025, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de s'exprimer.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le Syndicat, délibérant sur le compte financier unique du budget passe au vote.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 Voix contre : 0], décide :

- o D'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2025
- o D'arrêter les résultats définitifs tels que présentés
- o Charge le Président de signer les pièces afférentes

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr SEYVET Daniel

Le Président,
Mr ARINO Cédric




Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 17 février 2026 à 14h

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	8
Présents	4
Représentés	0
Absents	4

Le Syndicat de l'A.S.A Hydraulique de Saugon s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr ARINO Cédric

Mr SEYVET Daniel est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_2

Objet : Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr ARINO Cédric, Président, après avoir examiné le Compte Financier Unique et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :

* résultat de l'exercice :	9 892.03 €
* résultat antérieur :	54 613.95 €
* TOTAL A AFFECTER :	64 505.98 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :

* solde d'exécution cumulé :	0 €
* solde des restes à réaliser :	0 €
* Total du BESOIN DE FINANCEMENT :	0 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

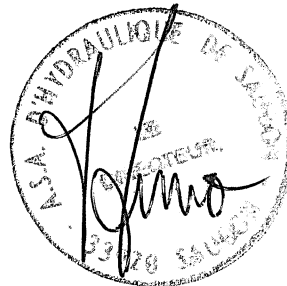
* couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	0 €
* affectation complémentaire en "réserves" :	0 €
* reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 :	64 505.98 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr SEYVET Daniel

Le Président,
Mr ARINO Cédric

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 17 février 2026 à 14h

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	8
Présents	4
Représentés	0
Absents	4

Le Syndicat de l'A.S.A Hydraulique de Saugon s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr ARINO Cédric

Mr SEYVET Daniel est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_3**Objet : Vote du Budget Primitif 2026**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr ARINO Cédric, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2026,

Le président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes est justifié,

Total de Fonctionnement Dépenses = 131 160.00 €

Total de Fonctionnement Recette = 131 160.00 €

Total Investissement Dépenses = 30 800.00 €

Total Investissement Recettes = 30 800.00 €

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4
Voix contre : 0], décide :

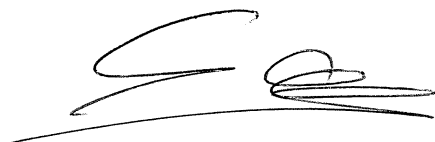
d'APPROUVER le budget primitif 2026 tel que présenté

d'AUTORISER le président, en tant que de besoin, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr SEYVET Daniel



Le Président,
Mr ARINO Cédric



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 17 février 2026 à 14h

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	8
Présents	4
Représentés	0
Absents	4

Le Syndicat de l'A.S.A Hydraulique de Saugon s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr ARINO Cédric

Mr SEYVET Daniel est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_4

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA 24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr ARINO Cédric, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA 24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2026.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA 24

de DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA24 et au contrat de service 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr SEYVET Daniel



Le Président,
Mr ARINO Cédric



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

ASA HYDRAULIQUE DE SAUGON**Mairie****33920 SAUGON****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 17 février 2026 à 14h

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	8
Présents	4
Représentés	0
Absents	4

Le Syndicat de l'A.S.A Hydraulique de Saugon s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr ARINO Cédric

Mr SEYVET Daniel est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_5**Objet** : Modification de titre de recette 2025

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr ARINO Cédric, Président, se fait les relevés de compteurs de l'année 2025 et le diagnostic réalisé sur la borne de Mr Duret Fabien.

Compte tenu du sur comptage constaté sur la borne, il est proposé de réduire la facturation de la consommation d'eau 2025 de 15 826 m3 et ramener la facture à un total de consommation de 32 751 m3 au lieu de 48 577 m3.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER cette modification de facturation

DE DONNER Pouvoir au Président pour faire établir le titre modificatif correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr SEYVET Daniel

Le Président,
Mr ARINO Cédric




Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

ASA HYDRAULIQUE DE SAUGON

Mairie

33920 SAUGON

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 17 février 2026 à 14h

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	8
Présents	4
Représentés	0
Absents	4

Le Syndicat de l'A.S.A Hydraulique de Saugon s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr ARINO Cédric

Mr SEYVET Daniel est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_6

Objet : Approbation de la tarification 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr ARINO Cédric, Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2025 avec l'analyse des coûts de reviens des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2026 :

- Abonnement : Appel en avril
 - Abonnement usage agricole : 250,00 € / souscription
 - Abonnement protection incendie : 250,00 € / borne incendie
- Consommations : Appel en novembre
 - Adhérents irrigants 0,12 € / m3
 - Vente d'eau sur convention annuelle : 0,24 € / m3

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2026

D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr SEYVET Daniel



Le Président,
Mr ARINO Cédric



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 17 février 2026 à 14h

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	8
Présents	4
Représentés	0
Absents	4

Le Syndicat de l'A.S.A Hydraulique de Saugon s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr ARINO Cédric

Mr SEYVET Daniel est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_7

Objet : validation charte de recouvrement DGFIP

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr ARINO Cédric, Président, se fait présenter la charte de recouvrement que propose le Service de Gestion Comptable (SGC) de Saint-André-de-Cubzac-Saint-Savin. La finalité de cette charte est de gagner en efficacité en matière de recouvrement des titres de recettes, en facilitant notamment les diligences du comptable, contribuant ainsi à garantir des ressources effectives et régulières, en conformité avec les prévisions budgétaires.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER cette charte de recouvrement proposée

DONNER pouvoir au président de la signer.

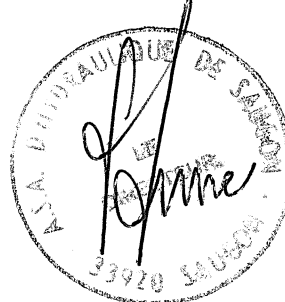
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr SEYVET Daniel



Le Président,
Mr ARINO Cédric



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 17 février 2026 à 14h

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	8
Présents	4
Représentés	0
Absents	4

Le Syndicat de l'A.S.A Hydraulique de Saugon s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr ARINO Cédric

Mr SEYVET Daniel est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_8

Objet : Contrat de fourniture d'eau avec la SAUR

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr ARINO Cédric, Président, se fait présenter le courrier envoyé par le Conseil Départemental de Gironde qui informe l'ASA d'une augmentation de 40% de la part collectivité sur l'abonnement annuel. Compte tenu de cette augmentation, il est proposé de réduire la tranche de débit souscrit (passage sur la tranche 201 à 300 m3/h afin d'atténuer le cout pour l'ASA.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER la réduction de débit proposé

DONNER pouvoir au président de signer la nouvelle convention de fourniture d'eau.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr SEYVET Daniel

Le Président,
Mr ARINO Cédric



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 17 février 2026 à 14h

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	8
Présents	4
Représentés	0
Absents	4

Le Syndicat de l'A.S.A Hydraulique de Saugon s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr ARINO Cédric

Mr SEYVET Daniel est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_9

Objet : Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr ARINO Cédric, Président, dresse la liste des souscriptions 2026 ainsi que les demandes de modification reçues.

- Mme FAUGERE Nathalie précise qu'elle n'utilise plus le réseau depuis plusieurs années et sollicite l'annulation de la souscription et le retrait de sa parcelle (YI 70) du périmètre de l'ASA.

Le président informe les membres du syndicat que l'ASA n'a validé aucune convention annuelle de fourniture d'eau pour 2026.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide d'approuver la liste des souscriptions suivantes :

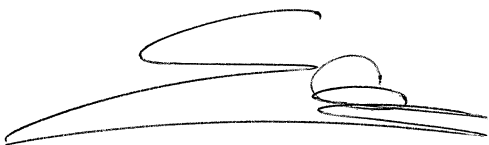
AR Prefecture

033-29330
Reçu le 23/04/2026

LOCATAIRE		PROPRIETAIRE		Souscription
SCEA	LA TERRE NOIRE	BARNY	ALEXANDRE	1
SAS	LC2A	LALANDE	ANGELIQUE	7
DURET	FABIEN	DURET	FABIEN	1
EARL	DU GRAND VERGER	SEYVET	DANIEL	25
EARL	AUDUBERTEAU	AUDUBERTEAU	FRANCOIS	4
EARL	DURET	DURET	ALAIN	4
EARL	DE LA VERGNEE	ARINO	CEDRIC	4
FAUGERE	NATHALIE	FAUGERE	ANNE MARIE	4
GERARD	JACQUES	GERARD	JACQUES	1
GRASSEAU	MATHIEU	GRASSEAU	MATHIEU	1
GRASSEAU	ARMEL	GRASSEAU	ARMEL	1
COMMUNE	DE GENERAC			3 BI
COMMUNE	DE SAUGON			7 BI
COMMUNE	DE ST CHRISTOLY DE BLAYE			1 BI
MARIOCHAUD	CHRISTIAN	MARIOCHAUD	CHRISTIAN	1
MAURAND	FREDERIC	MAURAND	FREDERIC	1
PINASSEAU	PIERRE	PINASSEAU	PIERRE	2
SCEA	DU VIEUX PUIT	LAROCHE	ALEXIS	1
SCEA	CHICHE	CHICHE	XAVIER	1
SCEA	DU VIEUX PUIT	SCEA	BOUILLAC JEAN PIERRE	10
SCEA	MEGE FRERES	MEGE	ALAIN ET BRUNO	1
LAFOSSE	ALEXANDRE	LAFOSSE	ALEXANDRE	1
TOURTEAU	VIVIANE	TOURTEAU	VIVIANE	1
VEZARD	MICHEL	VEZARD	MICHEL	1
VIEN	ROMUALD	VIEN	ROMUALD	2
SCEA	PRIM BLAYAIS	HERAUD	EDOUARD	2
SCEA	PRIM BLAYAIS	BOUILLAC	JEAN PIERRE	3
SCEA	PRIM BLAYAIS	SCI	JPD DEVELOPPEMENT	2

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr SEYVET Daniel

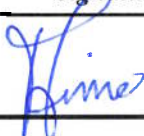




Le Président,
Mr ARINO Cédric



ASA HYDRAULIQUE DE SAUGON**MAIRIE 33920 SAUGON****Liste d'émargement du syndicat**

Date : ...17...février...2026

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR ARINO CEDRIC 10 BIS RUE ANCIENS COMBATTANTS 33920 ST CHRISTOLY DE BLAYE	Président		
MR AUDUBERTEAU FRANCOIS 1207 CHEMIN DE BLANCHET 33920 ST- SAVIN	Membre		
MR CHICHE XAVIER 3 LE GRAND SOURDIS 33860 REIGNAC	Membre		
MR DURET FABIEN 106 BAZILLE 33920 SAUGON	Membre		
MR DURET ALAIN 106 route de Bazille 33920 SAUGON	Membre		
MR MARIOCHAUD CHRISTIAN 22 L'HOUMELAT 33920 GENERAC	Membre		
MR MEGE ALAIN LES LAMBERTS OUEST 33920 GENERAC	Membre		
MR SEYVET DANIEL 2 JARDS PILON 33920 SAUGON	Vice Président		